

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 13 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais.

NOR : JUSF2309019A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Pas-de-Calais.

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les formations spécialisées instituées dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : Madame Hélène DEMOL
Monsieur Antony LOURDEL

Suppléants : Monsieur Mehdi ATTAFI
Monsieur Rémi COPIN

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Céline DEMAILLY
Madame Audrey GILBERT
Madame Ludivine ROUILLARD

Suppléants : Madame Audrey DAVID
Monsieur Christophe CARON
Madame Stéphanie ANDREU

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame LAIDEZ Marion
Monsieur BURGARD Julien

Suppléants : Monsieur BUISSON Geoffrey
Monsieur DOUANI Mustapha

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 mars 2023

La directrice territoriale de la PJJ Pas-de-Calais

Françoise DEWAMIN DIRECTRICE TERRITORIALE

Françoise DEWAMIN

